



Conditions Générales de Vente 2026 applicables au 28 Septembre 2026

Association loi 1901 CLUB SPORT ET NATURE - École de voile Hissez-Haut
30 avenue de l'Océan, 85630 BARBÂTRE - SIRET 39312128000019 - N° Club FFV C85041

CGV mises à jour le 28/09/2026.

STAGES :

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX STAGES :

1.1.1 Organisation générale : les stages se déroulent du lundi au vendredi. Deux créneaux principaux sont proposés : l'un de 9h à 12h et l'autre de 13h30 à 16h30. En cas de forte affluence (créneaux complets), un troisième créneau peut être mis en place de 16h30 à 19h30. Les séances de WingFoil sont, elles, mises en place par l'école de voile en fonction des conditions nécessaires.

1.1.2 Vacances scolaires (Printemps & Toussaint) : les stages se déroulent du lundi au vendredi et sont prévus de 14h à 17h. Les créneaux peuvent être adaptés tout au long de la semaine par le moniteur ou le Responsable Technique Qualifié (RTQ), en fonction des conditions météorologiques et de mer et afin qu'un maximum de séances puissent être réalisées, dans le respect de l'expérience et du niveau du groupe.

1.2 Conditions d'âge et prérequis : les stages sont adaptés à l'âge et/ou à l'expérience des stagiaires. Les âges indiqués sont des minimums révolus (notamment pour les stages Moussaillons et Optimist). En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter les classes d'âges annoncées et les minimums requis sur le site de l'école de voile. En cas de doute, l'école de voile se réserve le droit de demander une copie de la carte nationale d'identité ou tout autre document attestant de l'âge du stagiaire au moyen de sa date de naissance. En cas de refus de présentation ou de fausse déclaration concernant l'inscription, la direction de l'association se réserve le droit d'annuler l'inscription immédiatement et sans qu'aucun remboursement ni avoir ne puissent être réclamés. La responsabilité de l'école de voile ne pourra en aucun cas être entraînée en d'erreur ou de non respect des consignes d'inscription. Concernant le stage d'XTREM : il s'agit d'un stage de perfectionnement en catamaran, une expérience préalable significative est nécessaire pour pouvoir participer au stage. L'école de voile se réserve le droit de réorienter le stagiaire vers un support plus adapté, sous réserve de disponibilité, si son niveau est insuffisant pour sa propre sécurité ou celle du groupe.

2. RÉSERVATIONS ET RÈGLEMENTS DES STAGES :

2.1 Réservations et règlements : Les réservations s'effectuent en ligne sur la plateforme Bloowatch, accessible via le site hissez-haut.com ou au comptoir de l'école de voile pendant ses horaires d'ouverture. L'inscription n'est validée et la place réservée qu'à réception d'un acompte de 50 % du montant total de la prestation.

Le solde dû à l'école de voile devra impérativement être réglé au comptoir de l'école de voile, le dernier jour du stage, pendant les horaires d'ouverture. Les stagiaires ou leurs responsables sont priés de se présenter de manière volontaire et spontanée pour le règlement du solde (condition obligatoire pour que les éventuelles réductions soient appliquées). Le montant du solde sera ajusté si besoin (séance(s) annulée(s), location des combinaisons, réductions applicables). Les modes de règlements acceptés au comptoir sont les suivants : espèces, chèques, virements instantanés, chèques vacances (ANCV).

2.2.1 Réductions : il existe deux réductions applicables sous conditions sur le prix des stages (hors adhésion et Passeport Voile) :

- Une réduction de 5% est appliquée sur le prix des stages si une même famille (foyer fiscal identique) réserve un minimum de 3 stages pendant la saison estivale en cours (juillet/août) et que ceux-ci sont tous effectués dans leur totalité ;

- Une réduction de 5% est appliquée sur le prix du deuxième stage (et des suivants) si un même stagiaire effectue au minimum deux stages dans la saison estivale (juillet/août) et que ceux-ci sont effectués dans leur totalité.

Les réductions ne sont pas cumulables. Elles sont calculées et appliquées au moment du règlement du solde, le dernier jour du stage au comptoir de l'école de voile. Rappel : les réductions sont applicables uniquement le dernier jour du stage au moment du règlement du solde. Aucune réduction, même due initialement, ne sera accordée de manière rétroactive après la fin du stage.

2.2.2 Vacances scolaires (Printemps & Toussaint) : une réduction générale étant appliquée sur le prix des stages pendant les périodes de petites vacances scolaires, aucune autre réduction ne pourra être appliquée à ces périodes.

2.3 Rétractation, modification ou annulation de la réservation : si vous souhaitez annuler votre réservation, l'école de voile doit être prévenue par mail, à l'adresse hissez.haut.barbatre@gmail.com, plus de 14 jours calendaires avant le début du stage. Si ce délai est respecté par le client, l'acompte versé sera remboursé par virement moyennant un délai d'exécution dû à la période. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accordé et l'acompte sera conservé par l'association, sauf sur présentation d'un justificatif ou certificat médical concernant l'incapacité du stagiaire et datant de moins 48 heures à réception du mail par l'école de voile. Tout stage débuté est dû dans sa totalité. L'école de voile est seule juge quant à une éventuelle compensation ou déduction des séances non réalisées par un stagiaire après le début de son stage, quelle qu'en soit la raison.

2.4 Remplissage minimum : un minimum de 3 stagiaires inscrits est nécessaire pour assurer la mise en place d'un stage. Si moins de trois stagiaires sont inscrits, l'école de voile se réserve le droit d'adapter le planning ou d'annuler un créneau en essayant si possible de trouver la meilleure solution pour faire naviguer les inscrits.

3. ANNULATION ET RÉCUPÉRATION DES SÉANCES :

Le Responsable Technique Qualifié (RTQ) et les moniteurs de l'école de voile sont les seuls décisionnaires concernant l'annulation d'une séance pour cause de conditions météorologiques ou de sécurité défavorables (avis de coup de vent, orage, absence totale de vent, etc...). Les moniteurs organiseront la ou les séance(s) de récupération dans la mesure du possible : en fin de journée ou le samedi en fonction des conditions météo et de mer et pour faire en sorte qu'un maximum de stagiaires puissent rattraper les séances annulées. Si une séance annulée par le club ne peut pas être rattrapée ou si le stagiaire précise à l'avance qu'il ne pourra pas s'y rendre, elle sera décomptée du solde dû par le client. Si le stagiaire valide son inscription à une séance de rattrapage proposée mais ne s'y présente pas (sans motif médical), la séance est considérée comme due et aucun décompte ne sera appliqué sur le solde.

4. DÉCLARATIONS DU STAGIAIRE OU DE SON RESPONSABLE LÉGAL :

4.1 : Toute inscription entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité (respect des autres et du matériel, solidarité, entraide...) et de sécurité. Tout manquement à ces règles, ou qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité des stages et des stagiaires ou de toute autre personne, peut avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des auteurs sur simple décision de la direction. Le solde dû sera adapté au prorata des séances réalisées.

4.2 : Toute inscription vaut validation et signature des déclarations suivantes : j'autorise le stagiaire dont je suis responsable à pratiquer la voile. Je déclare qu'il a les capacités requises à la pratique de la voile et avoir signalé au moniteur encadrant tout problème spécifique (asthme, épilepsie, diabète, etc.). J'autorise également le responsable technique du club à faire pratiquer, en cas d'urgence, toute intervention médicale sur le stagiaire dont je suis responsable. Le stagiaire sera sous la responsabilité du moniteur dès sa prise en charge par ce dernier et ce, jusqu'à la fin du cours. Il sera récupéré à l'heure de la fin de séance, auprès de son moniteur.

5. ATTESTATION DE NATATION :

En validant votre réservation, vous attestez de votre aptitude ou de celle du stagiaire mineur dont vous avez la responsabilité, à savoir nager 25 mètres et vous immerger ; ou avoir validé, préalablement auprès d'un Maître nageur Sauveteur, un Pass-nautique ou test du Savoir Nager. Le modèle FFVoile du test d'aisance aquatique minimal à réaliser est téléchargeable sur le site de l'école de voile, page "infos pratiques".

6. CERTIFICAT MÉDICAL :

6.1 Pour les stagiaires mineurs : en validant l'inscription, le responsable du stagiaire atteste avoir pris connaissance de l'auto-questionnaire de santé pour les mineurs disponible sur le site de l'école de voile, à la page "infos pratiques", et avoir répondu "non" à toutes les questions ou avoir consulté un médecin si nécessaire.

6.2 Pour les stagiaires majeurs : vous attestez être en capacité et ne pas présenter de contre indication physique à la pratique de la voile.

En validant l'inscription, vous engagez votre propre responsabilité et reconnaissez qu'en aucun cas celle de l'association ou de la FFVoile ne pourra être recherchée.

7. ASSURANCE :

L'association Club Sport et Nature - école de voile Hissez-Haut est assurée auprès de la MAIF Associations & Collectivités, Service de Gestion Spécialisée, 16-18 Boulevard de la Mothe à Nancy (54000) via son affiliation à la Fédération Française de voile. L'association souscrit à un Passeport Voile pour chaque stagiaire (sauf pour ceux qui en ont déjà un valable pour l'année civile en cours) au tarif de 14,50 € en 2026. Les stagiaires ont la possibilité de souscrire à des garanties individuelles via leur espace licencié FFV, une fois le Passeport Voile validé. En validant l'inscription, le stagiaire ou son responsable atteste connaître son intérêt à souscrire à des garanties complémentaires couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer la pratique sportive. Cette extension d'assurance doit être souscrite volontairement par le stagiaire ou son responsable légal.

8. DROIT À L'IMAGE :

8.1 : des photos et des vidéos peuvent être prises au cours des stages. L'association peut utiliser votre image ou celle du stagiaire dont vous êtes responsable, dans le cadre de sa promotion et reproduire, adapter, communiquer au public, tout ou partie de ces images, pour une publication (plaquette promotionnelle, site internet ou tout autre support). En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le stagiaire ou son responsable autorise le club à prendre et utiliser ces images. Si vous souhaitez vous y opposer, indiquez-nous expressément votre refus par mail, avant le début du stage, à l'adresse hissez.haut.barbatre@gmail.com.

8.2 : l'association Club Sport et Nature s'engage à utiliser les photos et vidéos qui seraient prises dans le cadre de ses activités, uniquement dans un but promotionnel et de mise en avant de l'école de voile ; dans un esprit de respect et de bienveillance de ses pratiquants. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si besoin (même après publication).

9. ÉQUIPEMENT ET VESTIAIRE (stages) :

9.1 : Les stagiaires sont encouragés à venir avec leur équipement personnel. Pour ceux qui n'en disposent pas, la location pour la semaine de la combinaison néoprène est proposée au tarif de 3 euros. Le gilet de sauvetage est imposé et prêté pour la semaine (sauf pour la planche à voile). **En saison : chaque stagiaire doit venir récupérer son équipement (combinaison et gilet de sauvetage) le dimanche avant le début du stage, entre 15h et 18h.**

Les combinaisons et gilets de sauvetage doivent être restitués au moniteur à la fin de la dernière séance.

9.2 : Nous conseillons à chacun de s'équiper, d'un coupe-vent / k-way, d'une paire de chaussures qui tiennent aux pieds afin d'éviter de se blesser sur la plage ou sur le bateau, et bien sûr du nécessaire pour se protéger du soleil.

9.3 : Nos locaux ne nous permettent pas de disposer de vestiaires fermés, de casiers ou de système particulier pour assurer la sécurité des effets personnels des stagiaires. Vous pouvez laisser un sac avec vos affaires de rechange sur les portes manteaux prévus à cet effet. Nous vous encourageons à ne pas stocker d'effets de valeurs dans les locaux, la responsabilité de l'école de voile ne pouvant en aucun cas être entraînée en cas de perte ou de vol.

LOCATIONS & COURS PARTICULIERS :

10. LOCATIONS :

10.1 Horaires et réservations : les locations ont lieu en saison estivale (juillet-août), du lundi au vendredi, de 17h à 19h, et le samedi et le dimanche de 14h30 à 18h30, en fonction des conditions météorologiques et de mer. Les directeurs et les moniteurs sont seuls décisionnaires concernant l'annulation des locations en cas de mauvaises conditions. La réservation des locations s'effectue à l'accueil de l'école de voile ou par téléphone, au 02 51 39 80 19, pendant les horaires d'ouverture.

10.2 Responsabilités : en location, vous êtes responsable de votre embarcation. Ne louez que si vous avez le niveau suffisant pour assurer votre sécurité et celle de votre équipage. La direction et les moniteurs se réservent le droit d'annuler une location, sans délai ni indemnité, s'ils estiment que le locataire n'a pas un niveau de voile suffisant pour assurer sa sécurité et/ou celle de son équipage.

10.3 Contrat & Caution : un contrat sera à signer par une personne majeure au moment de la location. Une caution dont le montant varie selon le type de location, devra être versée par chèque avant la location, au moment de la signature du contrat. Un contrôle sera effectué par un moniteur au départ et à l'arrivée de l'embarcation. L'école de voile est seule juge pour estimer la restitution totale ou partielle de la caution en fonction des éventuels dégâts constatés sur l'embarcation et résultants d'une faute du locataire pendant la durée de sa location.

10.4 Règlement : le règlement de la location s'effectue en totalité au moment de la signature du contrat. Les modes de règlement acceptés sont les suivants : espèces, chèques, chèques vacances, virements instantanés. Les locations s'effectuent et se règlent à l'heure, il n'existe pas de tarif correspondant à une durée inférieure. Il n'existe pas de réductions pour les locations autres que celles que la direction se réserve le droit d'accorder.

11. COURS PARTICULIERS :

11.1 Horaires et réservations : les cours particuliers sont effectués du lundi au vendredi, pendant les horaires de location, en fonction de la disponibilité des moniteurs et des bateaux ainsi que des conditions météorologiques et de mer. La réservation des locations s'effectue à l'accueil de l'école de voile ou par téléphone, au 02 51 39 80 19, pendant les horaires d'ouverture.

11.2 Déclarations du pratiquant ou de son responsable légal : la réservation d'un cours particulier avec un moniteur entraîne la validation par le pratiquant ou son responsable des points 4, 5, 6, 7 et 8 de la partie "Stages" des présentes Conditions Générales de Ventes. Un document confirmant cette acceptation devra être signé au comptoir de l'école de voile, avant le début du cours.

11.3 Règlement : le règlement du cours particulier s'effectue en totalité à l'accueil de l'école de voile avant la prise en charge du pratiquant par le moniteur. Les modes de règlement acceptés sont les suivants : espèces, chèques, chèques vacances, virements instantanés. Comme les locations, les cours particuliers s'effectuent et se règlent à l'heure, il n'existe pas de tarif correspondant à une durée inférieure ; et il n'existe pas de réductions pour les Cours Particuliers autres que celles que la direction se réserve le droit d'accorder.

12. ÉQUIPEMENT ET VESTIAIRE (locations et cours particuliers) :

L'équipement (combinaison et gilet de sauvetage) vous sera prêté pendant la durée de votre location ou de votre cours particulier. Nos locaux ne nous permettent pas de disposer de vestiaires fermés, de casiers ou de système particulier pour assurer la sécurité des effets personnels des pratiquants. Vous pouvez laisser un sac avec vos affaires de rechange sur les portes manteaux prévus à cet effet. Nous vous encourageons à ne pas stocker d'effets de valeurs dans les locaux, la responsabilité de l'école de voile ne pouvant en aucun cas être entraînée en cas de perte ou de vol.

LITIGES ET DROIT APPLICABLE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

En cas de litige ou de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable. Toute réclamation relative à nos activités ou à l'exécution des présentes CGV doit être adressée à l'association Club Sport et Nature par mail, à l'adresse suivante : hissez.haut.barbatre@gmail.com

À défaut d'accord amiable, et conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas d'échec de la médiation ou si le client ne souhaite pas y recourir, tout litige sera soumis aux tribunaux français compétents selon les règles de droit commun. Le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social de l'association.

CGV mises à jour le 28/09/2026.